

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1 **Intitulé du module** **Intégration 4** **2022-2023**

Code S.ER.SO.3574.F.22 **Type de formation ***
 Bachelor Master EMBA DAS CAS Autres

Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS * 4 ECTS **Langue(s)**
 français

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

Mener le module de formation pratique de niveau II S.ER.SO.3592.F.22, en parallèle de l'unité 1.

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences visées

- Ab2 Développer avec le client un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.
- Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.
- Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.
- Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.
- Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ère·s vulnérables et marginalisé·e·s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

- Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.
- Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.
- Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

Buts

- Identifier et déconstruire des démarches professionnelles.
- Raisonner sur ses actions cliniques.
- Clarifier et affirmer des rôles professionnels.
- Augmenter la capacité à exposer des éléments de la profession.
- Développer une connaissance de la communauté suisse des ergothérapeutes.
- Saisir des éléments interculturels et des enjeux du contexte international de l'ergothérapie.
- Savoir présenter les résultats de ses travaux.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1 Analyses de pratique stage II **2 ECTS**
G. Clerc-Grimm, E. Offenstein, M.-A. Pellerin, R. Bertrand

Unité 2 Semaine inter-écoles **2 ECTS**
V. Simonet et autres enseignant·e·s

Modalités pédagogiques générales Séminaire
Présence obligatoire à tous les cours des 2 unités

Unité 1 Analyses de pratique **24 périodes**
Quatre périodes avant le stage, 16 durant le stage, quatre à l'issue du stage.

Les quatre périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant·e et du niveau de stage ainsi qu'à discuter de travaux inhérents au stage. Elles sont suivies d'une visite du milieu de stage par l'étudiant·e et d'une phase de négociation des objectifs entre l'étudiant·e le ou la praticien·ne formateur·trice et l'enseignant·e référent·e de l'école.

Deux jours de retour à l'école (16 périodes), fixés au milieu du stage, en groupes, visent l'exploration de divers phénomènes rencontrés en stage et la clarification des démarches professionnelles : intégration des divers modèles aux situations rencontrées, recherche et emploi des preuves et des fondements scientifiques, compréhension de la complexité des situations occupationnelles des client·e·s, raisonnements et démarches professionnelles.

Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant·e référent·e de l'école à l'étudiant·e et au ou à la praticien·ne formateur·trice, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant·e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

Modalités pédagogiques spécifiques

Séminaires en groupes de 16 étudiant·e·s environ, encadré·e·s par l'enseignant·e référent·e. Présence obligatoire.

Entretien tripartite lors de la visite.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Rédaction d'un rapport de stage présentant un cas suivi par l'étudiant·e durant le stage.

Le début de la démarche est rendu pour le retour à l'école à mi-stage et une version finale à la fin du stage.

Les explications quant aux documents attendus et aux critères d'évaluation sont disponibles sur Cyberlearn, en libre accès.

Unité 2 Semaine-inter-écoles

Semaine d'échange entre les étudiant·e·s de la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) et de la HETSL. Une partie des étudiant·e·s se rend à Winterthur et l'autre accueille à Lausanne les étudiant·e·s de la ZHAW.

A Lausanne, réflexion sur l'implication des ergothérapeutes dans des contextes inhabituels mettant en avant l'interculturalité et questionnant nos rôles professionnels, en particulier à travers la Réadaptation à Base Communautaire (RBC).

A Winterthur, la semaine s'insère dans plusieurs semaines internationales qui réunissent les étudiant·e·s des partenaires internationaux de la ZHAW. Les thématiques abordent l'interprofessionnalité sous divers angles.

Modalités pédagogiques spécifiques

32 périodes en semaine 3

A Lausanne, conférences en anglais ou français et travaux de groupe autour de la préparation d'un mini-congrès. Les ateliers sont supervisés en français et en anglais à Lausanne.

A Winterthur, conférences et séminaires en anglais.

Présence obligatoire.

Les étudiants qui se déplacent à la ZHAW reçoivent, selon les possibilités de la HES-SO et de la HETSL, une subvention.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des démarches d'ergothérapie.

Vérifier la capacité à développer et partager une réflexion sur son rôle professionnel.

Unité 1 Modalités spécifiques

L'unité 1 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module.

Les quatre périodes précédant l'entrée en stage, la visite, les 16 périodes de retour à l'école et les quatre périodes suivant le stage ainsi que le contrat pédagogique tripartite et le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant·e référent·e de l'école qui suit l'étudiant·e en stage. Le document est disponible sur Cyberlearn.

Un rapport intermédiaire rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 5 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratiques. Non-rendu pour les analyses de pratiques, il obtient 0 point sur 5. Un rapport final rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 7. Lorsque le rapport final de stage n'a pas été rendu pour les analyses de pratiques finales, il obtient 0 point sur 7.

L'absence partielle ou complète aux analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-jour d'absence sur le total des 26 points qui peuvent être acquis et qui figurent sur le formulaire d'évaluation. En cas d'absence justifiée par des pièces, l'étudiant·e peut toutefois négocier avec l'enseignant·e référent·e un travail compensatoire qui viendra démontrer qu'il ou elle a acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées et permettra de récupérer tout ou partie des points perdus.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Unité 2 Modalités spécifiques

L'unité 2 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module.

A Lausanne : vérifier au terme de la semaine la capacité à concevoir une présentation professionnelle.

A Winterthur : selon les critères de la ZHAW.

L'absence, certifiée ou non, de plus de deux jours durant la semaine inter-écoles entraîne une note de 1/6 à l'unité et la nécessité de remédier en remplaçant la semaine par une autre activité de coopération négociée avec le ou la responsable du module. A Lausanne l'absence, même certifiée aux présentations orales, entraîne un 0 à celles-ci (25% de la note de l'unité).

7 Modalités de remédiation *	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remédiation

Remédiation de l'unité 1 en cas de note supérieure ou égale à 3.5 et inférieure à 4 : entre 15 et 17 points sur 26 sont obtenus sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique. La remédiation consiste à compléter le rapport de stage. L'enseignant·e référent·e fixe les critères auxquels le rapport complété doit satisfaire en fonction des difficultés rencontrées par l'étudiant·e durant les analyses de pratique. Le rapport de stage complété est rendu en semaine 50 à l'enseignant·e référent·e

Remédiation de l'unité 2 en cas de note supérieure ou égale à 3.5 et inférieure à 4. Les étudiant·e·s effectuent un dossier complémentaire. Le travail est à rendre en semaine 6.

Répétition

L'unité 1 est en échec en cas de note inférieure à 3.5: moins de 15 points sur 26 sont obtenus sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique. L'unité 1 est également en échec lorsque le rapport de stage complété selon la demande de l'enseignant·e référent·e n'est pas rendu en semaine 50 ou reste insuffisant.

La répétition consiste à refaire un rapport de stage présentant une situation clinique différente de celle du rapport initial. Il s'agit pour chaque étape de la démarche ergothérapeutique de faire le lien entre les aspects théoriques et la situation concrète, en recherchant et employant des preuves et des fondements scientifiques.

Une note inférieure à E (4) pour le travail de répétition de l'unité 1 entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

L'unité 2 est en échec en cas de note inférieure à 3.5 ou lorsque le travail compensatoire n'est pas rendu en semaine 6 ou reste insuffisant.

L'échec entraîne la répétition de l'unité à Lausanne, l'année suivante.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

8 **Remarques**

Les évaluations et les unités d'enseignements sont notées au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les deux unités doivent être réussies indépendamment l'une de l'autre. La note du module et les crédits ne sont attribués que lorsque les deux unités sont complétées et réussies.

Lorsque que pour des raisons de planification ou indépendante de l'étudiant·e, l'ensemble des éléments de l'unité 1 ne peuvent pas être accomplis et évalués, la note de l'unité est établie en conséquence.

En cas d'échec au module de stage niveau II (module S.ER.SO.3592), l'unité de cours "Analyse de pratique" n'est pas acquise. Il est considéré que l'unité 1 est faite pour la première fois lors de cette répétition du stage. La règle de remédiation ou de répétition du module Intégration 4 ne sont donc pas appliquées à cette première tentative, associé au stage échoué. Le module Intégration 4 ne peut être crédité avant la réussite de cette unité. Ces règles s'appliquent également lorsque le stage est reporté.

9 **Bibliographie**

Meyer, S. (2007). *Démarches et raisonnements en ergothérapie*. Haute école de travail social et de la santé. <http://www.wfot.org/ResourceCentre/tabid/132/cid/16/Default.aspx>

Nom du responsable de module *

Valérie Simonet

Descriptif validé le *

6 septembre 2022

Descriptif validé par *

BERTRAND LEISER Martine